

Bruxelles, le 18 septembre 2018
(OR. en)

12238/18

FIN 676
INST 329
PE-L 41

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Comité budgétaire
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	12031/18
Objet:	Virement de crédits n° DEC 20/2018 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2018

1. Le 10 septembre 2018, la Commission a présenté au Conseil la proposition de virement de crédits n° DEC 20/2018.

Cette proposition vise à transférer des crédits non dissociés pour un montant total de 27 millions d'EUR du poste XX 01 01 01 01 (*Rémunérations et indemnités*) aux postes XX 01 03 01 03 (*Équipements liés aux technologies de l'information et des communications*) (13,6 million d'EUR), XX 01 03 01 04 (*Services liés aux technologies de l'information et des communications*) (5,51 millions d'EUR), 03 01 02 11 (*Autres dépenses de gestion - Domaine politique "Concurrence"*) (410 000 EUR), 12 01 02 11 (*Autres dépenses de gestion - Domaine politique "Stabilité financière, services financiers et union des marchés de capitaux"*) (270 000 EUR), 15 01 02 11 (*Autres dépenses de gestion - Domaine politique "Éducation et culture"*) (105 000 EUR), 25 01 02 11 (*Autres dépenses de gestion - Domaine politique "Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique"*) (899 000 EUR), 26 01 02 11 (*Autres dépenses de gestion - Domaine politique "Administration de la Commission"*) (3,906 millions d'EUR) et 27 01 02 11 (*Autres dépenses de gestion - Domaine politique "Budget"*) (2,3 millions d'EUR). Les crédits de ces lignes budgétaires sont transférés au sein des chapitres 01 01 à 09 01, 11 01 à 23 01, 25 01 à 29 01 et 31 01 à 34 01, comme indiqué dans le document 12031/18.

2. Ce virement a principalement pour objet de renforcer le budget des technologies de l'information et de la communication, en particulier des technologies nécessaires à la sécurité et à l'infrastructure informatique, ainsi que de poursuivre le développement du programme pour un environnement de travail numérique (Digital Workplace Programme - DWP) et le développement des principaux systèmes opérationnels (par exemple système comptable, système de passation de marchés publics et système de gestion des ressources humaines).
3. Le Comité budgétaire a examiné la proposition de virement lors de sa réunion du 17 septembre 2018.
4. À l'issue de cet examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au Comité des représentants permanents qu'il recommande au Conseil d'approuver:
 - la proposition de virement de crédits; et
 - le projet de lettre qui figure à l'ANNEXE de la présente note.

PROJET DE LETTRE

Expéditeur : président du Conseil
Destinataire : président de la Commission
Copie : président du Parlement européen

Monsieur le président,

Conformément aux dispositions de l'article 27, paragraphe 4, du règlement financier du 25 octobre 2012¹, je vous informe que le Conseil a approuvé le virement de crédits n° DEC 20/2018 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2018.

(Formule de politesse).

¹ Règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1).